

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 mars 2015

La Cour des comptes présente son 26^e cahier d'observations au Parlement wallon



Le 26^e cahier d'observations que la Cour des comptes adresse au Parlement wallon comporte deux parties.

La première contient des articles de nature comptable et budgétaire. Elle commente, tout d'abord, la reddition des comptes généraux de la Région wallonne et de plusieurs organismes d'intérêt public qui en dépendent ; elle expose ensuite les contrôles des comptes de certains d'entre eux.

Dans la seconde partie, la Cour des comptes présente ses remarques et recommandations formulées lors d'audits portant sur différents secteurs. Le premier audit porte sur les marchés publics passés par les quatre ports autonomes de la Région wallonne. La Cour a ensuite réalisé un contrôle de légalité et de régularité des dépenses du département de l'emploi et de la formation professionnelle pour l'année 2012. Enfin, elle a également analysé les procédures d'établissement, de contrôle, de comptabilisation et de recouvrement des taxes sur les déchets.

Le texte intégral du 26^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon est disponible sur la page d'accueil de son site internet (www.courdescomptes.be).

Informations destinées à la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour des comptes travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.